

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Saint Germain des Prés, elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 02/03/2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement **2026** représentent **1 683 883.00 €**.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel communal, l'entretien et la

consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les rémunérations des agents correspondent à **19 %** des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement **2026** représentent **1 683 883.00 €**.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	301 200.00 €	Excédent brut reporté	719 069.21 €
Dépenses de personnel	320 000.00 €	Recettes des services	70 000.34 €
Autres dépenses de gestion courante	230 024.73 €	Impôts et taxes	551 427.85 €
Dépenses financières	25 000.00 €	Dotations et participations	260 000.00 €
Dépenses exceptionnelles	1 000.00 €	Autres recettes de gestion courante	47 000.00 €
Autres dépenses	108 300.00 €	Recettes exceptionnelles	
Dotations provisions	200.00 €	Recettes financières	
Total dépenses réelles	985 724.73 €	Autres recettes	
Charges (écritures d'ordre entre sections)	50 975.27 €	Total recettes réelles	1 647 497.40 €
Virement à la section d'investissement	647 183.00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	36 385.60 €
Total général	1 683 883.00 €	Total général	1 683 883.00 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2026 :

- *concernant les ménages*
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 46.96 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39.34 %
 - Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 13.07 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à **481 418 €**.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à **260 000 €**.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (par exemple la Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
		Excédent d'investissement	
Solde d'investissement reporté	73 569.21 €	Virement de la section de fonctionnement	647 183.00 €
Remboursement d'emprunts	157 115.00 €	FCTVA	1 443.12 €
Travaux de bâtiments - Chauffage goganes - City stade - Cimetière - Cantine	537 000.00 €	Affectation résultats	87 376.61 €
Travaux de voirie (à lister)		Cessions d'immobilisations	
Autres travaux Etudes - PLU - Eglise	108 000.79 €	Taxe aménagement	
Autres dépenses AC SIEML Schéma directeur eaux pluv	37 000.00 € 3 100 .00 € 3 000 .00 €	Subventions	182 000.00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	36 385.60 €	Emprunt	
RAR	13 807.40 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	50 975.27 €
Total général	968 978.00 €	Total général	968 978.00 €

c) Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

- Aménagement d'un espace de loisirs et d'activité de pleine nature avec mise en place d'un city stade
- Remplacement du chauffage de la salle « Les goganes »
- Equipement du cimetière (columbarium, jardin du souvenir...)
- Equipement de la cantine côté maternelle (tables et chaises...)

d) Les subventions d'investissements prévues :

- **CCLLA** : Fonds de concours accordé par délibération concordante d'un montant de **65 000.00 €**.
- **DEPARTEMENT** : Subvention accordée pour le projet Aménagement d'un espace de loisirs et d'activité de pleine nature avec mise en place d'un city stade à hauteur de **42 997.14 €**
- **DETR** : Dossier de demande de subvention déposé pour le projet d'aménagement d'un espace de loisirs et d'activité de pleine nature.
- **LEADER** : Dossier de demande de subvention pré déposé pour le projet de requalification d'une zone de loisirs.

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses :

Recettes et dépenses de fonctionnement : **1 683 883.00 €**

Recettes et dépenses d'investissement : **968 978.00 €**

b) Principaux ratios

Dépenses réelles de fonctionnement / population = 985 724.73 € / 1413 hab = 697.61 € / hab

Produit des impositions directes / population = 481 418 € / 1413 hab = 340.70 €/hab

Recettes réelles de fonctionnement / population = 1 647 497.40 € / 1413 hab = 1 165.95 €/hab

c) Etat de la dette

EMPRUNTS BUDGET GENERAL 2026												
N°	REFERENCE	OBJET	DATE D'ACQUISITION	DATE DE FIN	ORGANISME PRETEUR	CRD AU 31/12/25	CRD AU 31/12/26	MONTANT INITIAL	Taux	Capital	Intérêts	Annuités
E6	52350267	Espace des Goganes	15/02/2009	15/02/2028	CA Corporate Investissement Bank	183 280,00 €	125 560,00 €	800 000,00 €	4,65%	57 720,00 €	8 640,89 €	66 360,89 €
E9	89447199	Enfouissement réseaux	29/07/2013	29/10/2028	Crédit Agricole Maine et Anjou	36 686,66 €	24 457,86 €	189 546,66 €	2,74%	12 228,80 €	879,56 €	13 108,36 €
E12	74082180	Travaux de voirie	12/05/2011	10/05/2031	Crédit Agricole Maine et Anjou	185 210,09 €	154 884,70 €	500 000,00 €	4,57%	30 325,39 €	7 949,33 €	38 274,72 €
E13	13219	Financement des travaux	25/06/2013	25/09/2027	Crédit Agricole Maine et Anjou	56 588,51 €	28 764,67 €	350 000,00 €	3,64%	27 823,84 €	2 059,82 €	29 883,66 €
E14	4	Voie définitive	01/12/2014	15/09/2029	Crédit Agricole Maine et Anjou	102 919,13 €	76 606,48 €	350 000,00 €	3,04%	26 312,65 €	2 830,67 €	29 143,32 €
						564 684,39 €	410 273,71 €			154 410,68 €	22 360,27 €	176 770,95 €